

# REGLEMENT INTERIEUR du 30<sup>e</sup> SALON de L'HABITAT, et de la DÉCORATION

## Article 1. DISPOSITIONS GENERALES

Le 30<sup>e</sup> SALON de L'HABITAT et de la DÉCORATION se tiendra du 16 au 19 mars 2018.

L'entrée est payante

*Heures d'ouverture :*

Vendredi	de 10 h à 20 h 00
Samedi	de 10 h à 20 h 00
Dimanche	de 10 h à 20 h 00
Lundi	de 10 h à 18 h 00

## Article 2. ADMISSION

L'exposant admis, accepte expressément la responsabilité du fait des personnes tenant son stand aussi bien vis-à-vis du salon que des visiteurs. En outre, l'enseigne du stand devra obligatoirement correspondre à la demande de participation. La sous-location de tout ou partie du stand est interdite ou soumis à l'autorisation du Commissaire Général.

## Article 3. BADGES

Jusqu'à 9 m <sup>2</sup>	: 2 badges
de 10 à 18 m <sup>2</sup>	: 3 badges
de 19 à 45 m <sup>2</sup>	: 5 badges
de 46 à 72 m <sup>2</sup>	: 6 badges
de 73 à 108 m <sup>2</sup>	: 8 badges

## Article 4. LOCATION - OCCUPATION DES STANDS

Mise à disposition des stands : dès le Mercredi 14 mars à 8 h 00

L'installation devra être impérativement terminée le 16 mars à 9 h 00

Le déménagement du matériel pourra s'effectuer soit le LUNDI 19 mars de 18 h 00 à 20 h 30  
soit le MARDI 20 mars de 8 h 00 à 18 h 00 DERNIER DÉLAI.

Les demandes sont à adresser au siège de l'Organisateur par retour **et dans tous les cas avant le 15 septembre.**

Il est strictement interdit aux exposants de détériorer le matériel fourni par l'organisateur. Toute dégradation fera l'objet d'une facturation particulière. Aucune demande non accompagnée de l'acompte ne pourra être prise en considération. En cas d'annulation avant le 11 Janvier, l'acompte sera remboursé, déduction faite du droit d'inscription restant acquis à l'Organisateur au titre des frais de dossier.

Le solde de la facture devra être réglé avant l'ouverture du salon.

## Article 5. SECURITE

Il est indispensable que chaque exposant lise attentivement le REGLEMENT DE SECURITE. Tout stand non conforme à la réglementation en vigueur se verra interdire l'ouverture de celui-ci et la coupure des fluides.

## Article 6. ASSURANCES - GARDIENNAGE

La surveillance est assurée de jour et de nuit par le service de gardiennage du Salon. Cependant, l'organisateur décline toute responsabilité au sujet des pertes et dommages qui pourraient être occasionnés. Il ne répond pas des vols qui pourraient être commis pas plus que des dommages pouvant provenir de grèves et d'émeutes.

Pour le cas extraordinaire où la responsabilité de l'organisateur devrait être directement engagée, celle-ci ne saurait obliger l'organisateur au-delà du strict remboursement des frais exposés.

Les exposants devront obligatoirement se couvrir contre les risques inhérents à leur participation par l'adhésion au contrat groupe multirisque exposition souscrit par l'organisateur, au titre de leur mobilier, matériel et marchandises, ainsi qu'au titre de leur responsabilité civile en tant qu'exposant. Le détail des garanties et des capitaux est disponible auprès de l'organisateur sur simple demande.

Pour le cas, où une couverture complémentaire serait nécessaire, il appartient à l'exposant de s'assurer par contrat séparé.

## Article 7. OBSERVATIONS

Dans le cas où, pour une raison ou pour une autre, la manifestation ne pourrait avoir lieu, les demandes d'admission seraient annulées purement et simplement et les fonds versés remboursés sans intérêts (déduction faite d'un droit fixe de 175 € H.T. acquis en tout état de cause à titre d'indemnité), sans que les exposants, et ceci de convention expresse, puissent exercer un recours à quelque titre que ce soit, contre l'organisateur. En cas de contestation, les tribunaux de Châlons en Champagne sont seuls compétents.

# 30<sup>e</sup> SALON de L'HABITAT, et de la DÉCORATION

ORGANISE PAR



Reçu le  /  /   
N°

N° entreprise   
Hall  N°

du 16 au 19 mars 2018

au PARC des EXPOSITIONS  
Le Capitole  
CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

Siège social du Commissariat Général: 4, rue Garinet - B.P. 36  
51005 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE cedex  
Tél. 03 26 68 20 44 - Télécopie : 03 26 68 52 18

E-mail: [contact@foiredechâlons.com](mailto:contact@foiredechâlons.com) - internet : [www.foiredechâlons.com](http://www.foiredechâlons.com)

## DEMANDE DE PARTICIPATION HABITAT

Nom ou Raison sociale : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

Téléphone de l'entreprise : \_\_\_\_\_ Télécopie : \_\_\_\_\_

Nom et adresse du Responsable du stand : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Siret (obligatoire) : \_\_\_\_\_

Registre du Commerce : \_\_\_\_\_ Registre des Métiers : \_\_\_\_\_

Banque :  N° de Chèque :  Acompte :

MERCI DE NOUS FOURNIR CES RENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES  
POUR RÉDACTION DU CATALOGUE

Enseigne commerciale \_\_\_\_\_

Marques représentées	Produits ou services présentés
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____

**EMPLACEMENT RÉSERVÉ À VOTRE CORRESPONDANCE**

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Emplacement réservé à l'organisation

**INSCRIPTION**

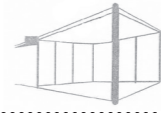
Par stand :  X 175 € HT  
Par exposant indirect :  X 30 € HT

**175**

**RÉSERVATION D'UN EMPLACEMENT**

Stand minimum de 9 m<sup>2</sup> (3 m x 3 m)

comprenant : • Le gardiennage  
• La publicité générale  
• 50 cartes d'entrées gratuites pour 1 personne  
• Badges (voir article 3)

- 1 - Emplacement NU.....  m<sup>2</sup> x 71,34 € m<sup>2</sup>
- (Délimitation des stands par traçage au sol)
- OU 2 - Stand Pré équipé, hauteur de structure 2,50 m .....  m<sup>2</sup> x 83,40 € m<sup>2</sup>
- Cloison mélaminé sur structure alu 
- 3 - Je réserve.....  angle(s) x 126,50 € H.T.
- sous réserve de disponibilité

**OPTIONS**

- Branchement électrique  X 73,50 € HT
- Badges supplémentaires (TVA 10%)  X 7,20 € HT
- Porte pleine avec serrure pour réserve  X 119 € HT
- Moquette M3 posée et filmée  X 11 € HT le m<sup>2</sup>
- Enseigne drapeau 400 x 200 mm  X 23,50 € HT l'unité
- Texte :
- Connexion Internet  X 31,50 € HT
- Rail électrique de 1 m - 3 spots  X 35,50 € HT
- (sous réserve d'un branchement électrique)
- Un branchement écoulement eau  X 150,50 € HT
- avec évier oui  non   X 93,50 € HT
- Mobilier (nous consulter)

**CARTES D'INVITATION (TVA 10%)**

• Des cartes d'invitations supplémentaires soit par 50 cartes (pour 1 pers.)  X 53,50 € HT

TOTAL H.T.	<input type="checkbox"/>
T.V.A. 10%	<input type="checkbox"/>
TOTAL TTC	<input type="checkbox"/>

TOTAL H.T.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
T.V.A. 20%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
TOTAL TTC	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**TOTAL GÉNÉRAL TTC**

Versement 50% à l'inscription par chèque bancaire à l'ordre de la "SAS UCIA EXPOS"

AUCUNE DEMANDE NON ACCOMPAGNÉE DE L'ACOMPTE PRÉVU NE POURRA ÊTRE PRISE EN CONSIDÉRATION  
JE RECONNAIS AVOIR REÇU LE RÈGLEMENT DE SÉCURITÉ ET AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU RÈGLEMENT  
INTÉRIEUR DE LA MANIFESTATION

Faire précéder la signature de la mention "Lu et approuvé"

Fait à \_\_\_\_\_ Le : \_\_\_\_\_  
Signature et cachet de l'entreprise